

1.En préambule.

La charte de l'évaluation garantit la **cohérence des pratiques**, la **transparence de l'évaluation**, et le **suivi régulier** des apprentissages tout au long de la scolarité des élèves au collège |de la 6^{EME} à la 3^{EME}.

L'équipe pédagogique du Collège Vercingétorix de Montech vous présente, ci-après, la Charte de l'évaluation appliquée dans notre établissement.

2.Les grands principes - L'évaluation repose sur trois fondements.

1.**La liberté pédagogique de chaque enseignant**, dans le cadre des programmes nationaux.

2.**L'égalité de traitement des élèves**, assurée par des critères d'évaluation communs et des pratiques harmonisées, à l'échelle de l'établissement et dans les disciplines.

3.**L'obligation d'assiduité** qui conditionne la validité des moyennes au titre du contrôle continu.

3.Modalités générales.

- Chaque élève est évalué régulièrement au cours du trimestre selon les modalités retenues par chaque équipe disciplinaire.
- Les évaluations peuvent être écrites, orales, individuelles ou collectives en classe ou à la maison.
- Certaines évaluations peuvent avoir un coefficient plus élevé selon leur importance.
- Des devoirs communs et de brevets blancs peuvent être organisés dans plusieurs disciplines.

4.Absences et rattrapage.

L'assiduité constitue une obligation réglementaire (article L.511 1 du Code de l'éducation).

a-En cas d'absence justifiée

- Le professeur peut organiser un **rattrapage** dans le cadre de ses cours ou sur un créneau spécifique **dès le retour l'élève dans l'établissement, selon les modalités fixées par l'enseignant.**
- Si cela s'avère impossible, **un créneau commun de rattrapage sera proposé par L'établissement.**

b-En cas d'absence injustifiée :

- L'élève obtient la **note de 0/20**
- Si le nombre minimal d'évaluations n'est pas atteint, **une évaluation ponctuelle de remplacement sera proposée en fin d'année.** La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante ou incomplète.

c-Pour les devoirs maison :

- L'élève est tenu de rendre son devoir à l'enseignant concerné dès son retour au collège.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Vercingetorix
Montech

CHARTRE DE L'EVALUATION

5. La fraude lors d'une évaluation

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne :

- L'interruption immédiate de l'évaluation
- La rédaction **d'un rapport d'incident** transmis à la direction (gravité de niveau 3).
- La **possibilité de voir cette évaluation notée 0/20**
- Le risque pour l'élève d'être sanctionné, sanction portée à son dossier scolaire sur un temps régi par le code de l'éducation.
- L'utilisation d'une **intelligence artificielle** pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant **constitue une fraude**. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants.

Les élèves utilisant un ordinateur lors d'une évaluation doivent le placer en mode avion et n'ouvrir qu'un seul document.

6. Validation de cette Charte de l'évaluation

Cette charte s'applique à l'ensemble des classes du collège Vercingétorix de MONTECH.

Elle a été adoptée en Conseil d'Administration du 25/06/2026 et elle sera rappelé aux élèves et à leurs responsables légaux chaque début d'année scolaire ; tout comme elle sera remise à chaque nouvel élève qui arrive en cours d'année.

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

Accusé de réception.

Je soussigné(e) :	
Représentant(e) légal(e) de :	
Scolarisé(e) en classe de :	

Atteste avoir pris connaissance de la **Charte de l'évaluation du Collège Vercingétorix de Montech.**

Date :	
Signature (s) du/des responsable (s) légaux	Signature de l'élève